



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET



BOOSTE TON PATRO

PROCÉDURE

La Fédération National des Patros (FNP) met à disposition une enveloppe de 30.000€ à distribuer aux patros.

 1^{er} MARS 2021

Une fois cette date passée (1^{er} mars 2021), le Bureau Fédéral, composé des présidents fédéraux et de la direction de la FNP, décideront des sommes allouées pour chaque appel à projet.

 15 MARS 2021

Tu seras ensuite contacté par la FNP à partir du 15 mars afin de connaître l'issue de ta demande.

 31 MARS 2021

Le cas échéant, la somme décidée te sera versée pour le 31 mars 2021.



Il n'y a pas de plafond pour la somme d'argent demandée pour le projet. Il est possible, suivant les critères de priorité fixés par la FNP et le nombre d'appels à projets, que ton projet soit retenu, mais que la somme allouée soit plus faible que celle demandée par ton patro.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

→ sans ça, ton appel à projet ne sera pas pris en compte

- Être affilié en tant que patro à la FNP
- Être en ordre d'affiliation
- Remplir complètement l'appel à projet pour la date mentionnée
- Le projet doit se réaliser avant fin août 2022

CONDITIONS DE SUIVI

→ ce qu'il faut faire après avoir reçu la somme

- Nous envoyer une photo représentative de la réalisation de ton projet
- Te tenir disponible si notre équipe vient filmer sur place
- Ces conditions de suivi sont uniquement à caractère communicationnel, nous ne contrôlerons pas les projets.

CRITÈRES DE PRIORITÉ

→ Ce sont ces objectifs, repris à la question 9 du formulaire, qui vont influencer notre décision quant au soutien du projet et le montant qui lui sera alloué.

1. Favoriser l'inclusion
2. Améliorer la qualité de l'animation
3. Entretenir la dynamique de groupe du patro
4. Entretenir la relève de l'équipe de cadres
5. Améliorer le lieu de vie du patro
6. Entretenir l'image du patro dans le village/quartier
7. Former des CRACS (Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire)
8. Favoriser le développement durable

UNE QUESTION ?

- Fédération Nationale des Patros
Rue de l'hôpital 15-17 6060 Gilly
- 071 28 69 50
- secretariat@patro.be